



Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex

Tel : +33 (0)6 25 40 59 21

Courriel : info@ant-france.eu • www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 17 septembre 2013

Droit des personnes transgenres au Sénat

Le PCF s'enferme à nouveau en maintenant son amendement n°154 !

Les sénateurs PCF, avisés par de nombreux responsables transgenres et experts juridiques, nous avaient laissé croire qu'ils retireraient leur amendement n° 154, qui avait provoqué la semaine dernière un tollé parmi les associations transgenres. Pourtant, les lampions de la fête de l'Humanité à peine éteints, l'amendement n° 154 est à nouveau remis en piste par le PCF !

Certes, l'amendement initial a été modifié. Il pourrait même, à première et courte vue, sembler acceptable. Comme toujours, le diable est dans les détails. Même relooké, l'amendement n° 154 prépare un retour à la médicalisation et à la judiciarisation.

Le texte PCF affirme en effet : « en cas de doute réel et sérieux sur la bonne foi des éléments produits, le ministère public peut saisir le président du tribunal de grande instance ». En prônant des notions aussi subjectives, le PCF nous renvoie au cortège infernal des procédures aléatoires : TGI, Cour d'appel, puis cassation. Des années de galère judiciaire, synonyme d'élimination sociale pour les plus pauvres !

En précisant même que le juge peut ordonner « toute mesure de constatation utile », le PCF offre aux plus rétrogrades la force de la loi pour nous imposer l'abjection des pseudos "expertises", parfois délirantes, souvent odieuses, toujours coûteuses. Et entièrement à la charge des personnes transgenres, évidemment ! Tel quel, l'amendement n° 154 fermerait la porte au changement d'état civil pour les salariés les plus modestes.

Jadis, le PCF traquait l'homosexualité, qu'il qualifiait alors de « vice bourgeois ». Aujourd'hui, l'amendement n° 154 revu montre le peu de considération qu'il a pour les personnes transgenres. Les promesses électorales de 2012 sont bien loin !

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Stéphanie Nicot
Porte-parole

Association Nationale Transgenre

BP 43670

54097 NANCY Cedex

Site Internet : www.ant-france.eu

Mail : info@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 14 69 63 51

Association Nationale Transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)